

Le GUIDE de la MOBILITÉ

Tréma
BOCAGE BRESSUIRAIS



Combien vous coûtent vos déplacements domicile/travail ?

Quelles économies pouvez-vous réaliser en utilisant des modes de transport alternatifs ?

Distance du trajet domicile / travail	Véhicule personnel	Covoiturage	Vélo
5 km	1 000 € / an soit 300 € d'économie	700 € / an soit 300 € d'économie	100 € / an
10 km	2 000 € / an	1 400 € / an soit 600 € d'économie	200 € / an
15 km	3 000 € / an	2 100 € / an soit 900 € d'économie	300 € / an
20 km	4 000 € / an	2 800 € / an soit 1 200 € d'économie	400 € / an
25 km	5 000 € / an	3 500 € / an soit 1 500 € d'économie	500 € / an
30 km	6 000 € / an	4 200 € / an soit 1 800 € d'économie	600 € / an

Découvrez l'impact CO₂ de vos déplacements selon le mode de transport utilisé :

www.monimpacttransport.fr

Envie de changement ? Suivez le guide !



SOMMAIRE



Des solutions collectives de mobilité

- Bus et cars
- Trains
- Covoiturage

p. 4

p. 4

p. 7

p. 8

Des solutions individualisées

- Transport solidaire
- Dispositif "Sortir Plus"
- Taxis, ambulances et Véhicule de Transport avec Chauffeur (VTC)

p. 9

Des outils pour faciliter la mobilité

- Application Modalis.fr
- Conseils en mobilité
- Réparation, location ou achat de véhicules

p. 10

Infos + et bonnes pratiques

- Le saviez-vous ? Le Code de la route évolue !
- Piétons
- Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM)
- Vélos
- Autres véhicules motorisés

p. 12

p. 12

p. 13

p. 14

p. 14

p. 16

Aides financières

- Domicile/travail
- Recherche d'emploi
- Jeunesse
- Handicap
- Autres aides

p. 17

p. 17

p. 18

p. 18

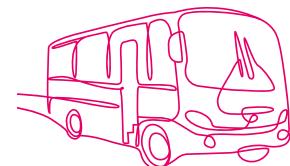
p. 19

p. 19

DES SOLUTIONS COLLECTIVES DE MOBILITÉ

Bus et cars

UN réseau d'autocars maile l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais et les villes voisines (Thouars, Parthenay, Cholet, Poitiers, Nantes, Niort) toute l'année, la semaine et les week-ends. Une offre pour se rendre au travail, aller aux activités sportives ou culturelles, faire du shopping ou des démarches administratives...



En Bocage Bressuirais



Lignes 1 à 3 : Bressuire

Lignes 4 à 8 : Liaison entre les communes principales de l'Agglomération (Argentonay, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre) et Bressuire.

Les lignes 101 à 118 : maillage sur tout le territoire

- du lundi au vendredi, matin et soir, en période scolaire.
- Sur réservation avant 16h, la veille du déplacement ou le vendredi pour le lundi pour le mercredi soir ou en période de vacances scolaires.

Les lignes de transport scolaire sont également disponibles aux usagers commerciaux, sous réserve de places disponibles et en achetant un titre de transport commercial.

Réservation conseillée.

Tarifs	Tarif plein	Tarif réduit*
Ticket journalier	3 €	
Carnet 10 tickets journaliers	24 €	
Abonnement mensuel*	34 €	17 €
Abonnement annuel*	340 €	170 €
- Tarif réduit «Jeunes -28 ans»	155 €	-

* Les abonnements sont valables de date à date. Gratuit pour les - de 4 ans et pour les accompagnants de personne en situation de handicap. Tarifs réduits applicables pour des quotients familiaux inférieurs à 880.

Le prix des supports billettiques rechargeables :

- 10 € la carte nominative Modalis (1^{re} émission gratuite)
- 0,20 € le ticket occasionnel rechargeable

Où acheter vos supports billettiques et vos titres de transport ?

- Auprès du conducteur
- Tickets occasionnels rechargeables, tickets journaliers, carnets 10 tickets journaliers et recharge de l'abonnement mensuel (prévoir de la monnaie).

Possibilité d'acheter 1 ticket journalier en open paiement (ticket sur sa carte bancaire)

- Auprès de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Vente des supports billettique rechargeables, des recharges de carnets 10 tickets, abonnements mensuels et annuels.

Sur l'application Modalis

Disponible sur l'App Store et Google Play : sélectionnez le réseau Tréma, créez votre compte, accéder à la boutique et choisissez vos titres. Validez vos titres en flashant le QR Code dans le car.



Tréma
Agglomération du Bocage Bressuirais

📍 1 bis allée des Oliviers à BRESSUIRE

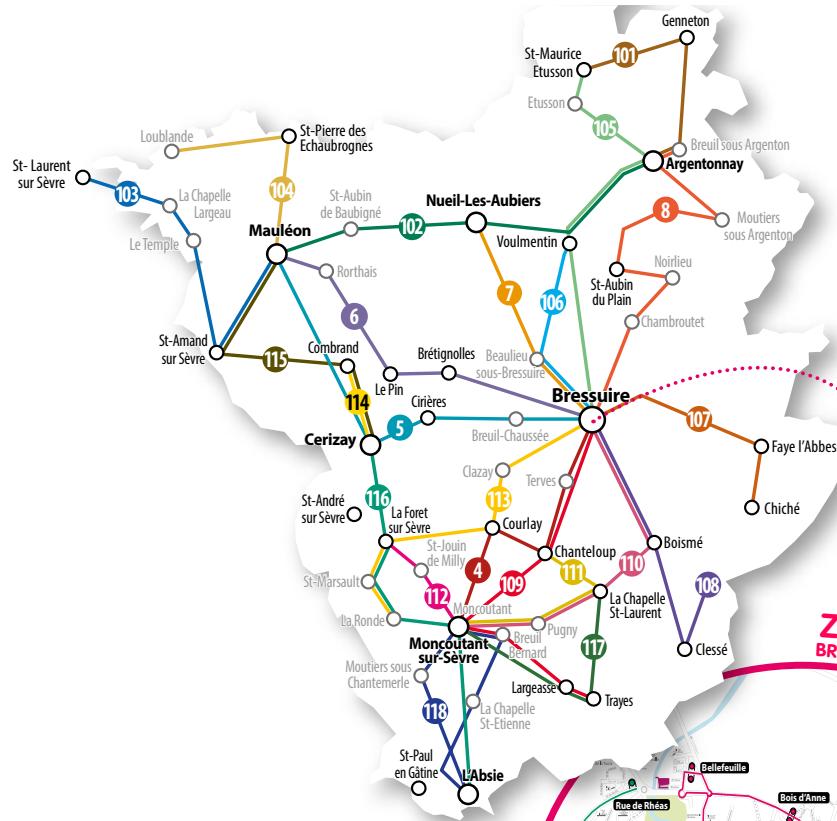
⌚ Lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr
www.trema.agglo2b.fr

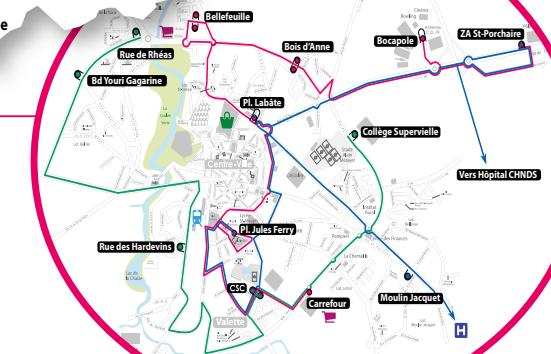
Pôle d'échanges multimodal Quartier de la gare à Bressuire

Afin de favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre, un parking vélo sécurisé de 10 places est disponible gratuitement 24h/24 et 7j/7 sur inscription pour les usagers des transports en commun.

Se renseigner auprès du service Tréma de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.



**ZOOM
BRESSUIRE VILLE**



TRANSPORT DE BRESSUIRE

Ligne 1
ZA St-Porchaire > Carrefour

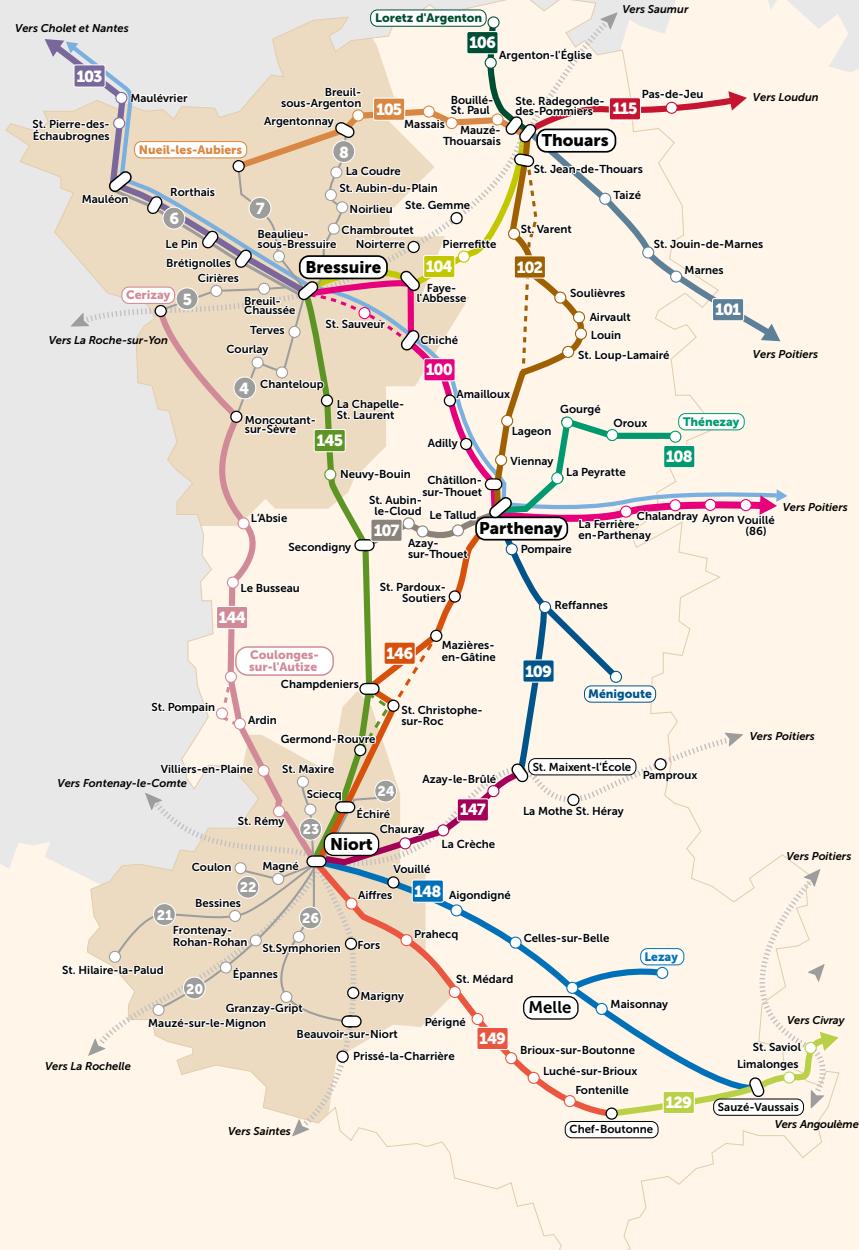
Ligne 2
Quartier Rhéas > Collège Supervieille

Ligne 3
Bressuire > Hôpital CHNDS

Téléchargez les fiches horaires des lignes :

www.agglo2b.fr/transports-mobilite/lignes-trema

PAYS DE LA LOIRE



Téléchargez les fiches horaires des lignes :

transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/deux-sevres

Tarifs

Ticket unitaire	2,50 €
Tarif solidaire*	0,40 €
Ticket aller-retour**	4,50 €
Carnet de 10 voyages	20 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	10 €
Abonnement hebdomadaire	18 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	9 €
Abonnement mensuel	45 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	22,50 €
Abonnement annuel	450 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	225 €
Groupe (+ de 10 personnes)***	1,75 € / pers.

Enfant de moins de 4 ans pour un adulte payant, accompagnant d'une personne à mobilité réduite, anciens combattants (présentation de la carte), chiens - guides des personnes à mobilité réduite, animaux de petite taille transportés dans des paniers, cages, sacs (taille inférieure à 45 cm) et tenus sur les genoux.

GRATUIT

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la Carte Solidaire émise par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Pour faire votre demande de carte, remplissez le formulaire en téléchargement sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

** Valable dans la journée

*** Réservation préalable auprès du transporteur.

Où acheter un titre de transport?

• Application Modalis

Créez un compte, choisissez votre titre de transport et réglez par carte bancaire pour obtenir votre ticket sous forme de QR code à flasher en montant dans votre car.

• En ligne

La e-boutique de la région permet de commander une carte Modalis que vous recevrez à domicile, vous pouvez également la recharger à distance (uniquement les titres régionaux) <https://boutique.transports.nouvelle-aquitaine.fr/#/>

• Auprès du conducteur

Tickets, carnets, abonnements hebdomadaires et mensuels disponibles lors de votre montée.

• Dans les points de vente

Liste des points de vente disponible sur le site internet transports.nouvelle-aquitaine.fr



Région Nouvelle-Aquitaine
Transports routiers de voyageurs

0 970 870 870

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Trains

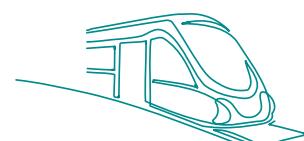
Le Bocage Bressuirais est desservi par une ligne ferroviaire en direction de La Roche-sur-Yon, Thouars, Saumur et Tours. Des correspondances sont possibles pour se rendre à Paris (un aller et retour dans la journée). Fiche horaire de la ligne : www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Le Train des Plages : Saumur - Bressuire - Cerizay - Les Sables d'Olonne

En mai, juin et septembre, le Train des Plages vous fait voyager entre Saumur et Les Sables d'Olonne avec un aller-retour le samedi, le dimanche et les jours fériés. En juillet et août, le Train des Plages circule tous les jours.

Ce train dessert les gares intermédiaires de Montreuil-Bellay, Thouars, Bressuire, Cerizay, Pouzauges, Chantonnay, La Roche-sur-Yon et La Mothe-Achard.

www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire



Covoiturage

Pour des déplacements longue distance, vous pouvez covoiturer via différentes plateformes de mise en relation.



www.modalis.fr

Il permet de connaître les offres de covoiturage de plusieurs opérateurs privés pour tous les trajets effectués en Nouvelle-Aquitaine et en direction des départements limitrophes. (Voir p.10)

Covoit Modalis

Une nouvelle plateforme de mise en relation entre les covoitureurs pour déposer et consulter les offres de trajets.

Aires de covoiturage

De nombreuses aires de covoiturage maillent l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais pour vous faciliter des zones de rencontre entre covoitureurs.



Consultez la carte, ainsi que les adresses exactes des aires de covoiturages :
[https://www.agglo2b.fr/transports-mobilite/
covoiturage](https://www.agglo2b.fr/transports-mobilite/covoiturage)

NOUVEAU

Tréma Covoit'

**2 lignes, 5 arrêts, 1 nouveau service
gratuit et sans réservation**



Covoitez gratuitement et sans réservation depuis un arrêt aménagé. C'est écologique et solidaire !

Tréma Covoit', ce sont des lignes de covoiturage pour partager ses trajets quotidiens sur de courtes distances entre **Bressuire - Terves - Chanteloup - Moncoutant-sur-Sèvre et Bressuire - La Chapelle Saint-Laurent**.

Ce service, porté par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, facilite les déplacements via des arrêts et des panneaux lumineux pour signaler la demande aux conducteur en approche.

+ d'infos :
www.agglo2b.fr



Et vous, oserez-vous le covoiturage au quotidien ?

DES SOLUTIONS INDIVIDUALISÉES

Transport solidaire

Pour des **déplacements occasionnels** et les personnes sans moyen de locomotion, un réseau de bénévoles est disponible pour vous accompagner dans vos sorties (courses, loisirs...) dans un rayon de 30 km depuis votre domicile.

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès d'une des associations du territoire. La réservation du trajet doit avoir lieu au moins 3 jours à l'avance.

Une indemnisation est demandée à hauteur de **0,40 €/km** depuis le domicile du conducteur bénévole.



Contactez une des associations du territoire pour plus de renseignements ou pour devenir bénévole.

- Relais Familles de l'Argentonnais : 06 30 33 66 83
- CSC de Bressuire : 05 49 65 32 22
- CSC du Cerizéen : 05 49 80 57 63
- CSC du Pays Mauléonais : 05 49 81 20 75
- Secours Catholique du Moncouthantais : 06 83 81 16 63
- Maison France Services (CCAS et CSC de Nueil-Les-Aubiers) : 06 80 13 82 27

Dispositif "Sortir plus"

Vous avez **75 ans et plus** et vous percevez une **retraite complémentaire AGIRC-ARCCO** ?

Le service "Sortir plus" est à votre disposition pour **vous accompagner, à pied ou en voiture**, pour tous vos déplacements. Un agent du service du soutien à domicile vient vous chercher à l'heure convenue pour vous conduire où vous voulez.

Le coût de la sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Vous payez cette facture spécifique au moyen de **chèques CESU** accordés par votre caisse.

Contactez une des structures agréées du territoire pour plus de renseignements.

- CIAS du Bocage Bressuirais : www.agglo2b.fr/services-a-la-personne/maintien-a-domicile/soutien-a-domicile
- ADMR : www.fede79.admr.org/services-et-soins-aux-seniors
- Familles Rurales : <https://www.famillesrurales.org/sad-sap-79/?article=36&arbo=34>

Taxis, ambulances et véhicules de transport avec chauffeur

Il existe un certain nombre de professionnels sur le Bocage Bressuirais qui peuvent vous conduire à vos rendez-vous médicaux, à l'aéroport, dans une gare, ou pour d'autres motifs de déplacements.

DES OUTILS POUR FACILITER LA MOBILITÉ



Application Modalis.fr

Trouvez facilement votre itinéraire en transport en commun, vélo, voiture ou covoiturage.

Quel est l'itinéraire le plus rapide pour aller de chez vous à votre lieu de travail ou partir en weekend ? Quelles sont les différentes solutions en train, car, bus, vélo, voiture, covoiturage ? Modalis.fr, c'est un site Internet et une application mobile qui trouvent pour vous les meilleures offres de mobilité pour aller où vous voulez en Nouvelle-Aquitaine et en direction des départements limitrophes. Gratuit et évolutif, ce service du syndicat "Nouvelle-Aquitaine Mobilités" intègre déjà un grand nombre de réseaux de transport, dont le réseau Tréma.



TRAIN + BUS + CAR + TRAM...
Tous vos trajets sur modalis.fr

MODALIS



Conseils en mobilité

Depuis 2020, la Maison de l'Emploi **accompagne** toutes personnes souhaitant avoir des conseils en rapport avec la mobilité (mise en place d'un diagnostic individuel mobilité, d'ateliers de préparation à l'ASR, accompagnement à l'achat de véhicules et au projet de permis B et AM...).

Dispositif sur **prescription sociale** (conseillers Maison de l'Emploi, Pole Emploi, Cap Emploi, assistantes sociales, éducateurs Aide sociale à l'enfance, structures d'insertion par l'activité économique...).



Maison de l'emploi
du Bocage Bressuirais

05 49 81 19 20

contact@mdebressuirais.fr



Réparation, location ou achat de véhicules



Vélo

Commerce spécialisés

Plusieurs vélocistes à Bressuire, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre peuvent vous réparer votre vélo, vous donner des conseils pour son entretien ou vous louez un vélo.

Vélo

Un atelier au Centre Socio-Culturel de Bressuire

Le CSC propose à ses adhérents un atelier de réparation de vélo pour les jeunes à partir de 8 ans en compagnie de 2 intervenants. Vous pourrez réparer et mettre aux normes votre vélo et/ou apprendre davantage sur la mécanique du vélo pour être plus autonomes.

L'atelier de réparation vélo est ouvert le mercredi de 15h à 17h. Du fait de l'espace et pour un accompagnement de qualité, le nombre de personnes est limité.

Des prêts de vélos sont également possibles pour se rendre sur un lieu de stage ou de travail.



Centre Socio-Culturel de Bressuire

05 49 65 32 22

accueil@cscbressuire.fr

Vélo électrique, scooter, voiture

Location sur prescription sociale

À la suite d'une rencontre avec un conseiller Maison de l'Emploi, Pole Emploi, Cap Emploi, une assistante sociale, un éducateur Aide sociale à l'enfance, une structure d'insertion par l'activité économique... il est possible de bénéficier du dispositif de la Maison de l'Emploi. Depuis 2018, un parc-mobilité a été créé avec la possibilité de louer des vélos électriques, scooters ou voitures.



Maison de l'emploi
du Bocage Bressuirais

05 49 81 19 20

contact@mdebressuirais.fr

Cyclomoteur, voiture

Tarifs réduits pour les intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) propose, **à prix réduit**, des **locations de véhicules** (voitures ou cyclomoteurs) pour une durée limitée pour se rendre sur leur lieu de mission d'intérim.

Il propose également une offre **de location avec option d'achat d'un véhicule neuf**, financée par microcrédit. Vous louez le véhicule pendant une durée comprise entre 2 et 4 ans, puis au terme de la location vous pouvez soit acheter le véhicule à un prix fixé en début de contrat ou soit le restituer au garage. **Sous conditions de ressources.**

Le FASTT vous permet aussi de **faire réparer votre véhicule** à un prix très réduit, à l'Atelier Méca à Niort. **Sous conditions de ressources.**



FASTT

01 71 25 08 28

www.fastt.org/deplacement

INFOS + ET BONNES PRATIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Code de la route évolue en faveur des cyclistes et des piétons !



ZONE



Zone de rencontre : espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacements où les **piétons sont prioritaires** et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible qu'aux emplacements prévus.

Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes : toutes les rues sont en principe à **double sens pour les cyclistes**.

Cédez-le-passage cycliste aux feux : il **permet aux cyclistes de passer au feu rouge** pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches du panonceau, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.

Sens interdit sauf cycliste : il **permet aux cyclistes de circuler en sens inverse** dans la rue tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Automobilistes, ne soyez pas surpris d'en croiser et attention de regarder des deux côtés quand vous en coupez une !

Le sas cycliste est réservé aux cyclistes : placé juste avant le feu tricolore et délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Alors, ne nous arrêtons pas sur ces espaces qui sont à usage exclusif des cyclistes !

Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas **50 km/h**, les cyclistes peuvent s'écartier du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés.

Chevaucher une **ligne blanche** pour dépasser un cycliste, c'est possible ! Depuis juillet 2015, vous y êtes autorisé, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger et que vous ne la franchissiez pas complètement. La distance minimale pour doubler un cycliste est de 1 mètre en ville et de 1,50 mètre en campagne.

Tout conducteur est tenu de **céder le passage au piéton** qui s'engage dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire, sous peine d'une **amende de 135 €**, si celui-ci est à plus de 50 mètres d'un passage piéton existant. Le piéton doit également veiller à traverser la chaussée après avoir vérifié qu'il pouvait le faire en toute sécurité au vu de la circulation.

De même depuis juillet 2015, plusieurs autres infractions relatives aux **stationnements illégaux** ont fortement augmenté et sont passibles d'une **amende de 135 €**, contre 35 € auparavant. Exemple : le stationnement ou l'arrêt sur un trottoir, sur un passage piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable.

Quelques règles à respecter...



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétroréfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Le pédibus

Aller à l'école à pied en groupe en étant accompagné par des adultes, c'est convivial, bon pour la santé et la planète et cela responsabilise les enfants.

Il existe 3 lignes de pédibus à Neuil-Les-Aubiers avec plusieurs arrêts pour les écoliers qui sont organisées par le Centre Socio-Culturel.

Une belle initiative à développer !

Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM)

Quels sont les EDPM ?

Les EDPM sont tous les véhicules permettant de se déplacer individuellement : trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard.

Des règles claires pour un usage sécurisé

Les EDPM apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Pour garantir une circulation apaisée entre les différents usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus d'adopter une conduite responsable assurant leur sécurité et celle des autres. Cela passe par le respect du Code de la route en toutes circonstances et par un comportement prudent : anticipation des dangers, vitesse adaptée, respect des autres usagers... Par exemple, la circulation à deux personnes sur un engin ou sur les voies interdites est passible d'une amende de 135 euros.

Une assurance est à souscrire comme pour une voiture ou une moto.

Équipements :

- **obligatoires**
- **recommandés**



En savoir plus sur <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm>

Vélos

Sur un vélo, ne pas porter un casque (obligatoire pour les moins de 12 ans) est passible d'une **amende de 135 €**, tout comme le port d'un téléphone en main, d'écouteurs, d'oreillettes ou d'un casque audio.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **les vélos neufs doivent obligatoirement** être immatriculés (sauf les vélos inférieurs à 16 pouces pour les enfants) et recensés dans un fichier national. Les vélos d'occasion sont concernés depuis le 1^{er} juillet 2021. Lors d'une revente, le propriétaire et l'acheteur devront faire les démarches pour mettre à jour le fichier national.

Équipements à vélo

- obligatoires

- recommandés



Voies aménagées, véloroutes et voies vertes

Le site modalis.fr vous permet de connaître les portions de voies aménagées ou non ainsi que les dénivélés et les stationnements vélos existants à votre arrivée pour tous vos déplacements effectués en Nouvelle-Aquitaine et en direction des départements limitrophes. (voir p.10)

Les **voies vertes** des Deux-Sèvres offrent l'opportunité de cheminer loin de toute circulation motorisée. Aménagées et revêtues d'un sable compacté, elles sont accessibles à pied, à vélo, à VTT et à cheval. En empruntant d'anciennes voies de chemin de fer, ces Voies Vertes invitent à découvrir d'anciennes gares, des maisons de gardes-barrières, des ponceaux, des ponts-rails, témoins d'une récente activité ferroviaire.

<https://www.tourisme-bocage.com/bouger/randonner/les-voies-vertes>

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable touristique de moyenne ou longue distance, fléché et sécurisé.

<https://www.tourisme-bocage.com/bouger/randonner/les-velo-routes>

Formation "remise en selle"

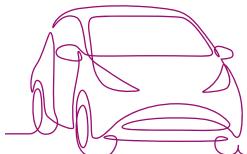
Dans le cadre de ses ateliers insertion, le Centre Socio-Culturel à Bressuire propose des formations de remise en selle pour développer 3 axes : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo.

L'objectif est d'accompagner des adultes de plus de 18 ans à devenir cyclistes en leur apportant toutes les connaissances nécessaires à la pratique du vélo et du Code de la route afin qu'ils puissent pratiquer le vélo sur la route en toute sécurité. Ces séances ont lieu les lundis et jeudis après-midi au vélodrome par groupe de 8 à 15 personnes en partenariat avec les associations Allonzavélo et Bressuire Activités Cyclistes.

Autres véhicules motorisés

Permis de conduire

Catégorie	Âge et conditions		Définition
AM	14 ans ASSR 1, 2 ou ASR		2 roues ou 3 roues à moteur < 50 cm ³ - 4 KW (45 km/h maxi) Voiturettes : 16 ans après une formation de 7h Tout permis de conduire autorise la conduite de ces véhicules.
A1	16 ans ASSR 2 ou ASR		Motocyclettes avec ou sans side-car à moteur < 125 cm ³ (11 KW - 15 CV) Tricycles à moteur d'une puissance < 15 KW - 20 CV
A2	18 ans		Motocyclettes avec ou sans side-car à moteur < 35 KW - 47 CV
A	24 ans		Motocyclettes avec ou sans side-car Tricycles à moteur > 15 km - 20 CV
B1	16 ans ASSR 2 ou ASR		Quadricycles à moteur < 15 KW Poids à vide de 550 kg pour les transports de marchandises, 400 kg pour les transports de personnes.
B	18 ans ASSR 2 ou ASR		Véhicules automobiles PTAC < 3,5 tonnes et 9 places Remorque PTAC < 750 kg PTAC > 750 kg à condition que l'ensemble soit PTRA < 3,5 tonnes. Entre 3,5 et 4,25 tonnes, une formation de 7h est obligatoire.
BE	18 ans Permis B		Catégorie B + remorque ou semi-remorque dont PTAC < 3,5 tonnes Véhicules automobiles tracteur dont PTRA > 4,250 tonnes
C1	18 ans Permis B		Véhicules affectés au transport de marchandises 3,5 tonnes < PTAC < 7,5 tonnes - 9 places Remorque dont PTAC < 750 kg
C1E	18 ans Permis C1		Catégorie B + remorque - 3,5 tonnes < PTAC < 12 tonnes Catégorie C + remorque dont PTAC < 750 kg
C	21 ans Permis B		Véhicules affectés au transport de marchandises dont PTAC > 3,5 tonnes - 9 places
CE	21 ans Permis C		Catégorie C + remorque dont PTAC > 750 kg
D1	18 ans Permis B		Véhicule affecté au transport de personnes 17 places, longueur < 8 mètres Remorque dont PTAC < 750 kg
D1E	18 ans Permis D1		Catégorie D1 + remorque dont PTAC > 750 kg
D	18-20* ans Permis B		Véhicule affecté au transport de personnes > 9 places Remorque dont PTAC < 750 kg
DE	18-20* ans Permis D		Catégorie D + remorque dont PTAC > 750 kg



Réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques

L'opérateur Séolis maille depuis plusieurs années le territoire deux-sévrien de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables.

Son réseau AlterBase a été inauguré fin 2015. Il compte actuellement une centaine de bornes de recharge.

Comment ça marche ?

1. Je m'inscris en demandant ma carte AlterBase sur www.alterbase.fr ou dans l'une des 5 agences Séolis du département. Les justificatifs demandés : carte d'identité, carte grise du véhicule et relevé d'identité bancaire.

2. Je recharge ma carte sur www.alterbase.fr ou dans l'une des 5 agences Séolis du département.

3. Je réserve ma borne de recharge sur la station de mon choix pour anticiper mes différentes recharges.

À l'aide de la carte prépayée, je recharge mon véhicule de jour comme de nuit sur l'une des bornes du département. Elles sont équipées d'un système de gestion permettant, depuis un smartphone ou un ordinateur, de situer la borne la plus proche, de consulter les disponibilités et le mode de recharge, et de réserver un créneau.



AIDES FINANCIÈRES

L'Agglomération du Bocage Bressuirais propose **une aide à l'achat de vélo** neuf ou d'occasion pour les personnes majeures résidentes sur le territoire, sans condition de ressources : 30 € pour un vélo mécanique d'occasion, 50 € pour un vélo mécanique neuf, 100 € pour un vélo à assistance électrique et 150 € pour un vélo cargo.
www.agglo2b.fr rubrique "transports et mobilité".

Domicile/travail

Remboursement des frais de transport en commun par l'employeur

Depuis le 1^{er} septembre 2023, tout employeur doit prendre en charge une part des frais de trajet domicile – travail à hauteur de 50 % ou 75 %, selon le secteur privé ou public pour les salariés empruntant les transports en commun.
www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020017814/

Le forfait mobilités durables

Dans la lignée de la loi d'orientation des mobilités, pour des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, le décret du 9 mai 2020 met en place le "forfait mobilités durables", pour accompagner les salariés et les employeurs du privé.

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transport personnel entre le domicile et le lieu de travail. Les moyens de transport concernés sont : les vélos, le covoiturage, les EDPM, les transports en commun hors abonnements et tout autre service de mobilité partagée.

Le forfait est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport public, mais ne peut dépasser le montant total maximum de 900 €.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/faq-forfait-mobilites-durables-fmd>

Financement du permis de conduire via le compte personnel de formation

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite). Pour en bénéficier, les 2 conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel.
- Votre permis de conduire n'est pas suspendu ou il ne vous est pas interdit de demander le permis (cette obligation est vérifiée par une attestation sur l'honneur).

Pour être prise en charge, la formation doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705

Recherche d'emploi

Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi

Pour les personnes sortant de formation depuis moins de 6 mois et qui ont trouvé un emploi éloigné de leur domicile, une aide de 1 000 € maximum pour les dépenses liées au transport (frais de déplacement, frais kilométriques, abonnement aux transports en commun...) engendrées par un nouveau contrat de travail (CDD de 3 mois minimum ou CDI) est possible par la Région.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-d'aide-la-mobilite-vers-lemploi>

Aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi

Une prise en charge des frais de déplacement pour un entretien d'embauche, un concours public, une prestation intensive, une reprise d'emploi ou une formation financée ou cofinancée par Pole Emploi est possible à hauteur de 0,23 €/km ou par des bons SNCF si le déplacement est à plus de 60 km aller - retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du lieu de votre domicile. L'entretien d'embauche ou l'emploi repris doit

concerner soit un CDI, soit un CDD ou un contrat de travail temporaire (CTT) de trois mois consécutifs minimum. Les contrats à temps partiel sont éligibles.

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/recherche-demploi--aide-au-dep.html>

Aide au passage du permis pour les demandeurs d'emploi

Certaines catégories de demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide financière pour passer la catégorie B du permis de conduire.

Cette aide est versée sous certaines conditions par Pole Emploi à l'auto-école et ne peut pas dépasser 1 200 €.

L'aide doit être demandée avant l'inscription en auto-école.

Se renseigner auprès de votre agence Pole Emploi.



Jeunesse

Permis à 1 € par jour

Le "permis à un euro par jour", c'est la possibilité d'étailler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.
www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/etapes-de?%3F=¶leml=1

Aide nationale au passage du permis de conduire B

Une aide nationale de 500 € peut être versée aux apprentis afin de financer leur permis de conduire. Elle est accordée sans condition de ressources à tous les apprentis de 18 ans à 30 ans.
<https://www.aide-sociale.fr/apprentis-permis-conduire/>

Aide régionale au passage du permis de conduire B

Une aide régionale au financement du permis de conduire B existe pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus issus d'un niveau de qualification IV ou infra (Bac ou infra Bac) qui s'engagent vers une insertion professionnelle. L'aide varie entre 400 et 1200 € selon le revenu de référence par part fiscale.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

Fonds social Formation

La Région propose une aide de 100 à 1000 €/an pour les dépenses de transport (frais de déplacement, réparation d'un véhicule...) des stagiaires, apprentis, salariés en formation dans le cas d'un évènement imprévu durant la formation qui engendre une difficulté financière ou un risque d'abandon de la formation suivie. Celle-ci doit être financée par la Région. Pour plus de renseignements : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>

Handicap

Aide aux déplacements en compensation du handicap

Cette aide vous est accordée pour régler vos frais de déplacements liés à votre handicap pour vos trajets domicile/lieu de travail : équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement de véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté...

Son montant maximum est de 12000 €/an.
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>

Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées

Cette aide permet d'obtenir un coup de pouce pour financer une partie des frais que vous engagez dans le cadre de votre parcours vers l'emploi : déplacement, hébergement, matériel de formation...

Son montant maximum est de 530 €, sur prescription sociale.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-au-parcours-vers-lemploi-des-personnes-handicapées>

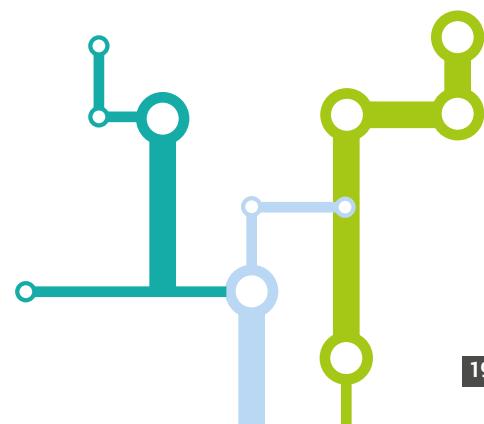
Autres aides

Leasing social

Il s'agit d'une aide à la location, pour une durée d'au moins 36 mois, d'une voiture particulière à énergie électrique par un particulier actif dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 16 300 € par an, et dont les mensualités n'excèdent pas 200 € par mois.

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/leasingsocial2025.html>

D'autres aides à la mobilité peuvent exister, n'hésitez pas à vous renseigner.



NOUVEAU

Trema
COVOIT'
BOCAGE BRESSUIRAIS

Prêt à oser le covoiturage au quotidien ?



- BRESSUIRE
- TERVES
- CHANTELLOUP
- MONCOUTANT -SUR-SÈVRE

- BRESSUIRE
- LA CHAPELLE SAINT-LAURENT

2 lignes, 5 arrêts, 1 nouveau service
gratuit et sans réservation

+ d'infos :
www.agglo2b.fr



agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

NOUVELLE-AQUITAINE
mobilites

Après la participation du
PREFET DES GRANDS ARRÊTS
à la mise en place de la
NATION VERTE

FRANCE
NATION
VERTE

LE FONDS VERT
pour l'accès à la mobilité
et le développement durable
des territoires

Confié par l'Etat européen



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Direction des transports et de l'accessibilité
1 bis allée des Oliviers à Bressuire
05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr
www.trema.agglo2b.fr

Conception : Agglomération du Bocage Bressuirais - Octobre 2025
N'imprimer que si nécessaire - Ne pas jeter sur la voie publique

Photos et illustrations : Adobe stock, Freepik et Agglomération du Bocage Bressuirais
et autres campagnes de préventions DR

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS